



## RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

Madame, messieurs les membres du conseil,  
Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À titre de maire et afin de me conformer aux exigences de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter un bref rapport sur la situation financière de notre municipalité au 31 décembre 2018 ainsi que les indications préliminaires de l'exercice 2019.

### ÉTATS FINANCIERS 2018

Le rapport financier 2018 indique des recettes de l'ordre de 1 962 018\$ (incluant les revenus en immobilisations – réseau routier) et des dépenses de l'ordre de 1 578 580\$ (incluant les dépenses en immobilisations – réseau routier) soit un excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales de 383 429\$, et un excédent des éléments de conciliation à des fins fiscales de 11 592\$ (amortissement des immobilisations, remboursement de la dette à long terme et les affectations) soit, un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 4 754\$. L'excédent accumulé au 31 décembre 2018 est de 388 131 \$. L'actif à long terme, au 31 décembre 2018, s'élève à 8 985 026\$ (immobilisations de la municipalité, les routes, etc...).

De l'avis du vérificateur Hébert Marsolais Inc., ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité et sa situation financière au 31 décembre 2018, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec. Nous sommes donc en mesure de dire que notre municipalité est actuellement en bonne santé financière.

### RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En accord avec l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous fais mention des rémunérations et des allocations de dépenses pour l'année 2018:

POSTE	RÉMUNÉRATION DE BASE	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
Maire	8 039.52\$	4 019.88\$	12 059.40\$
Chacun des conseillers	2 679.96\$	1 339.92\$	4 019.88\$

En outre des rémunérations ci-dessus indiquées, certains membres du conseil reçoivent les sommes suivantes également réparties en rémunération et allocation de dépenses, pour chacune des présences aux séances et/ou sessions et comités des organismes suivants :

☞ MRC Les Maskoutains : \$ (1 représentant)  
Tarif annuel pour l'année 2018: 8 406.24\$

- ☞ Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (2 représentants)  
     Annuel maire:           583.02\$  
     Annuel conseiller :    518.24\$
- ☞ Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue (3 représentants)  
     Séance du Conseil :   75.00 \$
- ☞ Régie intermunicipale de gestion des déchets (1 représentant)  
     Séance du Conseil :   98.66 \$
- ☞ Commission des Loisirs de St-Louis : (2 représentants)  
     Séance du Conseil :   61.50\$ chacun jusqu'à un maximum de 615.00\$ chacun.

## **ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2019**

L'année 2019 se poursuit dans la veine des démarches de revitalisation et de mise en valeur du territoire, toujours conformément à la vision de notre administration de maintenir une gestion responsable et efficace des deniers publics : Nous travaillons continuellement dans le but d'assumer nos obligations financières actuelles ainsi que nos obligations envers les lois et règlements applicables tout en respectant nos engagements futurs.

Outre le projet de bureaux municipaux qui avance à grand pas, la municipalité doit respecter le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la population. À cet effet, la municipalité a procédé à l'achat d'un logiciel permettant la mobilisation en cas d'urgence ainsi qu'un système d'avertissement à la population qui devrait être mis en fonction avant le 9 novembre 2019. Par ailleurs, le gouvernement a adopté un décret concernant les zones inondables et la municipalité devra adopter un règlement de concordance et les cadres normatifs correspondants.

Du côté de la voirie, les plans et devis sont en préparatif pour la rue Du Parc, le rang Chauvin ainsi que la réfection du pluvial et de l'asphalte dans la rue St-Joseph. Nous travaillons également sur le 2<sup>ième</sup> entrepôt tel que prévu à notre plan d'action.

Au niveau de l'urbanisme et de l'environnement, le contrat avec la firme Gestim ayant pris fin en juin dernier, nous allons dans les minutes qui suivent procéder à l'engagement de M. Yuri Camiré, conjointement avec la Ville de Saint-Ours et la municipalité de Saint-Jude, qui entrera en fonction dès la semaine prochaine. Nous lui souhaitons la bienvenue! Cette nouvelle entente de partage de ressource nous démontre encore une fois combien l'entraide entre les municipalités est primordiale pour offrir les services à nos citoyens. Certains d'entre vous avez participé à la première section de la création du sentier pédestre : Nous vous en remercions !! Ce projet a été rendu possible grâce à l'aide du CCCPEM. Le dossier des installations septiques est presque complété et nous sommes satisfaits de voir que la majorité des citoyens ont collaboré positivement.

Finalement, il ne faudrait pas passer sous silence l'apport des nouveaux membres de la Commission des Loisirs; Plusieurs activités sont au calendrier et il n'en tient plus qu'à vous d'en bénéficier!

Soucieux d'assurer à nos concitoyens une qualité de vie, votre conseil municipal élaborera le budget 2020 avec le souci de vos préoccupations et la volonté de poser les actions concrètes visant le bien-être

collectif et le renforcement du sentiment d'appartenance à cette belle municipalité qu'est la nôtre.

Je tiens à vous confirmer la disponibilité de tous les membres du conseil et de la directrice générale afin de répondre à vos questions lors de la séance spéciale du conseil qui se tiendra dans les premiers jours de décembre 2019, au centre récréatif de Saint-Louis, pour l'adoption du budget 2020.

Donné à Saint-Louis,  
ce 2<sup>ième</sup> jour de juillet deux mille dix-neuf.

Stéphane Bernier, maire